

Communiqué de presse

## Modification du contrat de liquidité contracté avec la société de bourse Gilbert Dupont

Toulouse, FRANCE, Lakeland, ÉTATS-UNIS, le 5 juin 2019, 18h00

Suite aux évolutions de la réglementation afférente aux contrats de liquidité et afin notamment de se conformer à la décision AMF n° 2018-01 du 2 juillet 2018, applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, la société CERENIS est amenée à modifier son contrat de liquidité.

Au titre du contrat de liquidité confié par la société CERENIS à la Société de Bourse Gilbert Dupont, il a été procédé à un retrait de 158 581 titres Cerenis en date du 04 mai 2019 après bourse.

Au 4 mai 2019, les moyens suivants figurent désormais au compte de liquidité :

- Nombre d'actions : 0
- Solde en espèces du compte de liquidité : 69 908.92 €

Il est rappelé que lors du bilan annuel du 31 décembre 2018, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Nombre d'actions Cerenis : 85 203
- Solde en espèce du compte de liquidité : 99 463.14 €

### Calendrier financier :

Assemblée Générale 2019 : **21 juin 2019**

Position de trésorerie et point sur l'activité du T2 2019 : **25 juillet 2019**

### A propos de Cerenis Therapeutics

Créée en 2005, Cerenis Therapeutics est une société biopharmaceutique internationale dédiée à la découverte et au développement de nouvelles thérapies innovantes. L'expertise technologique de Cerenis lui permet de développer un riche portefeuille de programmes, que ce soit pour le traitement des maladies cardiovasculaires et des maladies métaboliques associées telles que les NAFLD et la NASH, mais aussi dans le domaine de l'oncologie grâce à ses nouveaux vecteurs HDL utilisés pour la délivrance ciblée de médicaments, plus spécifiquement en immunothérapie et chimiothérapie.



**Contacts :**

**NewCap**

Relations investisseurs  
Louis-Victor Delouvrier  
cerenis@newcap.eu  
+33 (0)1 44 71 98 53

**NewCap**

Relations médias  
Nicolas Merigeau  
cerenis@newcap.eu  
+33 (0)1 44 71 94 98